

Règlement du jeu-concours gratuit sans obligation d'achat « Quelle Femme Thierry Mugler êtes-vous ? »

Article 1

Clarins Fragrance Group S.A.S au capital de 3 280 000 Euros immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le n° 380 363 754 dont le siège social est situé au 9, rue du Commandant Pilot, 92200 Neuilly sur Seine (ci-après désignée la « Société Organisatrice ») organise du 26 mai au 7 juin 2015 un jeu-concours gratuit sans obligation d'achat, intitulé « Quelle Femme Thierry Mugler êtes-vous ? ».

Le jeu est ouvert à toute personne majeure domiciliée en France métropolitaine à l'exception des membres du personnel de la Société Organisatrice. Une seule participation est autorisée par jour par personne majeure. Chacun des membres d'un même foyer est autorisé à participer au jeu à raison d'une seule participation par personne.

Chaque participant a pris connaissance du présent règlement et l'accepte sans réserve.

Article 2

Présentation et participation au jeu :

Le jeu est organisé du 26 mai au 7 juin 2015 sur la page Facebook Thierry Mugler Parfums.

Pour participer, chaque participant doit se connecter à la page Facebook Thierry Mugler Parfums, <https://www.facebook.com/ThierryMugler.fr>.

Chaque participant devra se connecter à l'application dédiée au jeu, et répondre aux différentes questions posées. Pour découvrir son profil, le participant devra remplir le formulaire et le valider.

Le formulaire comprendra les champs obligatoires suivants :

- Civilité
- Nom
- Prénom
- Adresse postale
- Ville
- Email

Dans le cas où le participant voudra refaire le test, c'est sa dernière participation qui sera prise en compte pour le tirage au sort.

Un tirage au sort sera réalisé le lundi 8 juin 2015 parmi l'ensemble des participants pour désigner 10 gagnants.

Chaque gagnant recevra le parfum qui sera apparu à la fin du questionnaire de l'application, et pour lequel il aura validé sa participation en remplissant le formulaire d'inscription.

Les gagnants seront informés dans un post publié sur la page Facebook Thierry Mugler France, à la suite du tirage au sort.

Le participant est informé et accepte que les informations saisies valent preuve de son identité et l'engagent dès leur validation.

Article 3

Il est possible de consulter et d'imprimer le règlement complet du jeu-concours sur le site Internet <https://www.facebook.com/ThierryMugler.fr>.

Ce règlement est déposé à l'étude de Maître Richard, Huissier de Justice, 164 av Charles de Gaulle, 92200 Neuilly-sur-Seine, France.

Il est également possible de demander la communication du règlement complet du jeu-concours sur simple demande à l'adresse suivante Service Consommateurs Thierry Mugler, 12, avenue de la Porte des Ternes – 75017 PARIS ou par téléphone au 01 56 60 62 62 et/ou par e-mail à l'adresse suivante : relations.clientele@mugler.net , avant le 30 octobre 2014.

Les frais d'affranchissement de la demande de règlement seront remboursés sur la base du tarif « lettre verte » en vigueur, soit 0,58 euros, avec l'envoi d'un RIB ou d'un RIP à l'adresse du règlement avant le 12 juin 2015. Remboursement effectué par virement unique. En cas d'absence de RIB ou de RIP joints à la demande un timbre « lettre verte » sera envoyé.

Un seul remboursement par foyer (même nom, même adresse).

Article 4

Dix personnes seront tirées au sort sous contrôle de l'huissier Maître Richard afin de gagner le parfum qui sera apparu à l'issue du questionnaire de l'application.

10 parfums seront ainsi attribués au total, un parfum par gagnant parmi les références suivantes :

- Cologne Eau de Toilette vaporisateur 100ml, d'une valeur unitaire de 54€*
- Angel Eau de Parfum 75ml Ressourçable, d'une valeur unitaire de 126,50€*
- Alien Vaporisateur Eau de Parfum 60ml Ressourçable, d'une valeur unitaire de 104€*
- Alien Eau Extraordinaire Eau de Toilette 60ml Ressourçable, d'une valeur unitaire de 64,50€*
- Womanity Eau de Toilette 80ml Ressourçable, d'une valeur unitaire de 90,80€*

En cas d'indisponibilité des stocks, la Société Organisatrice se réserve la possibilité de substituer à tout moment au lot proposé, un autre lot d'une valeur équivalente.

*La valeur indiquée des dotations susnommées correspond au prix public TTC couramment pratiqué sur le site www.mugler.fr.

Article 5

Les gagnants ne pourront prétendre à quelconque échange ou contrepartie en espèces ou de quelque nature que ce soit.

Article 6

La qualité de gagnant est subordonnée à la validité de l'inscription du participant.

Avant la remise de son lot, le gagnant devra remplir les conditions définies dans le présent règlement et justifier de son identité.

Il est entendu que par l'acceptation sans réserve de ce règlement, chaque gagnant accepte que ses « nom et prénom » soient diffusés et publiés à titre informatif sur la page Facebook Thierry Mugler.

Article 7

La remise du lot aura lieu au plus tard le 31 juillet 2015 sous réserve de la disponibilité des dotations décrites dans l'article 4.

Le lot sera envoyé, au frais de la Société Organisatrice par la Poste à l'adresse postale communiquée par le gagnant par message privé.

La Société Organisatrice décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol dudit envoi.

Article 8

Les frais de connexion seront remboursés par chèque exclusivement en euros, sur simple demande effectuée par tout participant dans les conditions indiquées ci-dessous, de même que les frais d'affranchissement de cette demande.

Celle-ci devra être faite sur papier libre indiquant, pour permettre toute vérification, son nom, prénom, adresse postale personnelle, ainsi que la (ou les) date(s) et l(es) heure(s) de connexion pendant laquelle (ou lesquelles) les informations auront été mentionnées sur le site Clarins France.

Cette demande devra être envoyée par courrier postal au plus tard dans les trois jours suivant la date de clôture du jeu, le cachet de la poste faisant foi, à l'adresse suivante : Service Consommateurs Thierry Mugler, 12, avenue de la Porte des Ternes – 75017 PARIS ou par téléphone au 01 56 60 62 62 et/ou par e-mail à l'adresse suivante : relations.clientele@mugler.net.

Par ailleurs, un quelconque remboursement ne peut, par définition, intervenir, que s'il y a eu un débours réel de la part du joueur sous peine d'être passible de poursuites pour escroquerie.

La Société Organisatrice se réserve le droit d'effectuer toute vérification qu'elle estimerait utile, de demander tout justificatif et d'engager le cas échéant, toutes poursuites.

Les frais de connexion pour cette demande seront remboursés dans les trente jours suivant la réception de la demande, selon les modalités suivantes :

Le montant forfaitaire du remboursement est fixé à 0,61 euros, sur la base du temps de connexion largement suffisant pour mentionner les informations demandées, au tarif maximum en vigueur.

Une seule demande de remboursement des frais de connexion par participant (même nom, même adresse postale et électronique) sera prise en compte pour toute la durée du jeu.

Article 9

Les données collectées pour la participation au jeu font l'objet d'un traitement informatisé par la Société Organisatrice.

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, modifiée par la loi du 6 août 2004, chaque participant dispose d'un droit d'accès ainsi que d'un droit d'information complémentaire et

de rectification des données les concernant et, le cas échéant, d'opposition au traitement de ses données, à leur transmission à des tiers ou à leur suppression, auprès de Service Consommateurs Thierry Mugler, 12, avenue de la Porte des Ternes – 75017 PARIS ou par téléphone au 01 56 60 62 62 et/ou par e-mail à l'adresse suivante : relations.clientele@mugler.net.

Article 10

La Société Organisatrice sera seule compétente pour régler tout litige portant sur l'application du présent règlement.

Article 11

La participation au jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption, et plus généralement, les risques inhérents à toute connexion et transmission sur Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau.

En conséquence, la Société Organisatrice ne saurait en aucune circonstance être tenue responsable, sans que cette liste soit limitative :

- du contenu des services consultés sur le Site et, de manière générale, de toutes informations et/ou données diffusées sur les services consultés sur le Site,
- de la transmission et/ou de la réception de toutes données et/ou informations sur Internet,
- de tout dysfonctionnement du réseau Internet empêchant le bon déroulement /fonctionnement du jeu,
- de la défaillance de tout matériel de réception ou des lignes de communication,
- de perte de tout courrier papier ou électronique et, plus généralement, de perte de toute donnée,
- des problèmes d'acheminement,
- du fonctionnement de tout logiciel,
- des conséquences de tout virus, bogue informatique, anomalie, défaillance technique,
- de tout dommage causé à l'ordinateur d'un joueur,
- de toute défaillance technique, matérielle et logicielle de quelque nature, ayant empêché ou limité la possibilité de participer au jeu ou ayant endommagé le système du joueur.

Il est précisé que la Société Organisatrice ne peut être tenue responsable de tout dommage direct ou indirect issu d'une interruption, d'un dysfonctionnement quel qu'il soit, d'une suspension ou de la fin du jeu, et ce pour quelque raison que ce soit, ou encore de tout dommage direct ou indirect qui résulterait, d'une façon quelconque, d'une connexion au Site. Il appartient à tout joueur de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte. La connexion de toute personne à la page Facebook Clarins France et la participation des joueurs au jeu se fait sous leur entière responsabilité.

La responsabilité de Société Organisatrice ne saurait être encourue, d'une façon générale, en cas de force majeure ou cas fortuit indépendant de sa volonté.

La Société Organisatrice se réserve, dans tous les cas, la possibilité de modifier toute date et/ou heure annoncée, avec effet dès l'annonce de cette information en ligne sur le Site.

Les éventuels avenants qui seraient publiés, pendant le jeu, par annonce en ligne par emails et sur la page Facebook Clarins France, seront considérés comme des annexes au règlement.

Article 12

La responsabilité de la Société Organisatrice ne saurait être engagée si, pour un cas de force majeure ou indépendant de sa volonté, le jeu devrait être modifié, écourté ou annulé. En cas de litige ou de contestation, la Société Organisatrice est seule décisionnaire. Toute décision prise par cette dernière est sans appel.

Elle se réserve dans tous les cas la possibilité de prolonger la période de participation et de reporter toute date annoncée.

La Société Organisatrice se réserve le droit de poursuivre en justice quiconque aura fraudé ou tenté de le faire. Elle ne saurait toutefois encourir aucune responsabilité d'aucune sorte vis-à-vis des joueurs du fait des fraudes éventuellement commises.

Article 13

La seule participation au jeu implique l'acceptation, par le participant, de l'intégralité du présent règlement. Toute réclamation doit être faite par écrit au siège de la Société Organisatrice, auprès du Service Consommateurs Thierry Mugler, 12, avenue de la Porte des Ternes – 75017 PARIS ou par téléphone au 01 56 60 62 62 et/ou par e-mail à l'adresse suivante : relations.clientele@mugler.net dans un délai de 8 jours calendaires. Aucune réclamation ne sera acceptée passé ce délai.

Article 14

Le présent Règlement relève exclusivement du Droit français.

Fait à Paris
Le 22/05/2015